



**AVIS  
CONSEIL GENERAL**

**SÉANCE DU 24.03.2021**

Réuni en séance le 24 mars 2021, en présence de 54 membres, le Conseil général a pris la décision suivante :

1. **Crédit complémentaire – Constructions, aménagement du territoire et mobilité – nouveaux postes :**  
Il accepte à l'unanimité le crédit complémentaire de CHF 130'000.- correspondant à 1 EPT (équivalent plein temps) au service de l'aménagement du territoire (chef de projet) et 0,6 EPT au service des constructions (collaborateur technique).

Les documents concernant cette décision sont à disposition au secrétariat communal pour consultation.

En vertu de l'art. 70 de la Loi sur les communes du 5 février 2004, le délai référendaire échoit 60 jours après la présente publication, soit le 27 mai 2021.

Fait à Val de Bagnes, le 26 mars 2021

Le Conseil général